

# Commission des finances et de l'audit

## Séance du 25 novembre 2021

Décision CFA n° 2021-16

### Projet de marché public relatif aux analyses génétiques pour le suivi des populations de Loup et d'Ours brun

La Commission des finances et de l'audit de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles L. 131-8 à L. 131-7, relatifs à l'Office Français de la Biodiversité et en particulier son article L.131-11-1 relatif à la constitution de commissions spécialisées au sein du Conseil d'administration de l'Office Français de la Biodiversité ;
- ▶ **Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles R. 131-28 à R. 131-31 relatifs au Conseil d'administration de l'Office Français de la Biodiversité et, en particulier, ses articles R. 131-28-5 relatif aux attributions de commissions spécialisées ; R.131-28-6 relatif aux attributions pouvant être déléguée au Directeur Général par le Conseil d'administration ; R.131-28-7 et R.131-28-9 relatifs aux conditions de délibérations ; R. 131-30, relatif aux compétences du Directeur Général de l'Office Français de la Biodiversité ; R. 131-31 relatif aux compétences du commissaire du gouvernement ;
- ▶ **Vu** le décret en date du 30 décembre 2019 nommant Monsieur Pierre DUBREUIL, en qualité de Directeur général de l'établissement ;
- ▶ **Vu** la délibération 2020-03 du Conseil d'administration du 3 mars 2020 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des Finances de l'Audit » ;
- ▶ **Vu** la délibération 2020-04 du Conseil d'administration du 3 mars 2020 portant délégations de pouvoir au Directeur général au titre du décret n°2019-580 ;
- ▶ **Vu** la décision 2020-DG-21 du 28 avril 2020 portant composition et fonctionnement de la commission consultative des marchés publics (CCMP) de l'OFB ;
- ▶ **Vu** le rapport de présentation et d'attribution présenté à la séance du 02 novembre 2021 de la commission consultative des marchés publics de l'OFB, et signé par le Directeur des Finances en date du 02 novembre 2021 ;
- ▶ **Vu** l'avis favorable de la commission consultative des marchés publics de l'OFB lors de la séance du 02 novembre 2021 ;

et après avoir valablement délibéré,

## D É C I D E

### ARTICLE 1 :

La Commission des Finances et de l'Audit approuve la conclusion par l'OFB de l'accord-cadre n°2021-28 « Analyses génétiques pour le suivi des populations de Loup et d'Ours brun » avec la société ANTAGENE.

Le marché est passé sans montant minimum, avec un montant maximum sur l'ensemble des lots de 1 320 000€ HT, sur la durée totale, toutes reconductions incluses (48 mois).

N° Lot	Intitulés lots séparés	Forme	Montant maxi en € HT	Durée
1	Analyses génétiques LOUP	Accord cadre à <b>bons de commande</b> sur la base du B.P.U	960 000 € HT	48 mois
2	Analyses génétiques OURS BRUN	Accord cadre à <b>bons de commande</b> sur la base du B.P.U	360 000 € HT	

### ARTICLE 2 :

D'autoriser le Directeur général de l'OFB à signer les lettres de rejet des offres, à attribuer, à signer puis notifier l'accord-cadre à l'attributaire précité.

Le Directeur général délégué aux ressources,  
chargé du secrétariat de la Commission des  
finances et de l'audit



**Denis CHARISSOU**

La Présidente de la Commission des finances  
et de l'audit



**Dominique de VILLEBONNE**